Date de la Convocation :	02 décembre2020
Membres en exercice :	11
Membres présents :	10
Procurations :	01
Votants :	11
Exprimés :	11

Département de la SARTHE
Canton de Château-du-Loir
Commune de *THOIRE SUR DINAN*

L'an deux mil vingt, le huit décembre, vingt heures trente minutes, légalement convoqué en date du deux décembre deux mil vingt, le conseil municipal s'est réuni à la mairie de Thoiré-sur-Dinan, sous la présidence de Monsieur Bruno BOULAY, Maire.

Etaient présents :
Monsieur Bruno BOULAY,

Mesdames, Bernadette HÉRISSON, Aurélie MANCELLIER, Nadège POILVILAIN, Emilie PICHON-LANOISELÉE.

Messieurs, Michel ABRAHAM, Jean-Marc COUREL, Lucet GIVRAN, Gérard LENOIR.

Absents: Sandra CADIEU, pouvoir à Bernadette HERISSON.
David BOIVIN, pouvoir à Gérard LENOIR.

Secrétaire de séance : Bernadette HÉRISSON.

1 – Approbation du compte rendu du 9 novembre 2020.
Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1 ajout à l'ordre du jour :

- Décision modificative n°2 – Budget principal.

2 - APPROBATION D'UNE ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEROGATOIRE- Délibération 2020-060.

Le conseil municipal,
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles de l'article L. 5211-5, ainsi que celles des articles L. 5214-1 et suivants de ce code ;
Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relatives au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
Vu le 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts qui dispose que « l*e montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges* » ;
Vu le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges établi le 24 septembre 2020, notamment son IV « *propositions de la CLETC pour une adoption dérogatoire des attributions de compensation (1° bis du V de l'article 1609 nonies du CGI)* » ;
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2020 approuvant les montants dérogatoires d'attribution de compensation proposés par la CLETC,
Apres en avoir délibéré par 11 voix pour,

DECIDE :

Article 1er : Le conseil municipal approuve le montant dérogatoire d'attribution de compensation 2020 **de - 19316.41 €** pour la commune de **Thoiré sur Dinan**, tel que proposé par la CLETC dans son rapport établi le 24 septembre 2020 au IV « *propositions de la CLETC pour une adoption dérogatoire des attributions de compensation (1° bis du V de l'article 1609 nonies du CGI)* » ;

Article 2 : Le conseil municipal autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

3 – DÉCISION MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL – Délibération 2020-061

Vu le budget primitif 2020 adopté le 06/03/2020,
Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°2 et détaillés ci-dessous.

- Du compte 2183 (- 750€) au compte 2188 (+750€)

Adoptée à l'unanimité.

Informations diverses :

- Billard club : Lecture de la lettre de remerciement.

- Projet Municipalité - Foyer les Sorelles : Emilie PICHON-LANOISELÉE expose le projet d'une étudiante en contrat professionnel au foyer les Sorelles. Le Conseil Municipal émet un avis favorable et invite le porteur du projet à venir rencontrer les élus.

- Colis de Noël : les colis de Noël sont arrivés, les membres du conseil vont effectuer la distribution.

- L'arrivée du père Noël : En raison de la situation sanitaire, l'arrivée du père Noël qui devait se tenir le dimanche 20 décembre 2020 est annulée. Des friandises, offertes par la Municipalité, seront distribuées aux enfants scolarisés jusqu'au CM2.

- Logements séniors au 5 rue Gabriel Guyon : M. le Maire informe que le premier locataire arrivera le 21 décembre 2020, les deux autres logements seront occupés au 1er janvier 2021.

- Commissions de la CCLLB :
- Solidarité : Emilie PICHON-LANOISELÉE expose le projet 2021 intitulé France Services itinérantes. Ce service permet de garantir un égal accès au droit et aux démarches à tous les habitants, et notamment dans les territoires ruraux.
- Eau : M. BOULAY fait part d'un projet d'harmonisation des tarifs à l'échelle du territoire.
- Syndicat mixte du Val de Loir : Michel ABRAHAM fait un point sur l'activité 2020.

La séance est levée à 22H05
Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 12 janvier 2021 à 20H30.